

Entreprise :
Adresse :
Tél. : / Mail :
Site internet :

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION BRASSEUR D'AIR POUR LES ESPACES INDIVIDUELS EN CLIMAT TROPICAL

COMMENT UTILISER CETTE FICHE ?

Les fiches de réception OMBREE ont vocation à faciliter le processus de réception des travaux de rénovation énergétique. Chaque fiche de réception présente quelques points importants à aborder entre l'entreprise et le client lors de la réception de travaux relatifs à un ouvrage donné.

Cette liste de points de réception est proposée à titre indicatif. Elle n'a pas vocation à être exhaustive.

Cette fiche doit être utilisée en présence des deux parties.

Je soussigné, Monsieur/Madame
agissant en qualité de Maître d'ouvrage (*client*).
après avoir procédé à la visite des travaux exécutés par l'entreprise
au titre du marché faisant objet du devis n° en date du
relatif à des travaux de
à l'adresse

en présence du représentant de l'entreprise :

déclare que : (*Cocher la mention utile*) :

La réception est prononcée sans réserve. La réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état ci-dessous.

.....
.....
.....

L'entreprise lèvera ces réserves dans un délai de : (*Inscrire le délai ainsi négocié*)

La réception est refusée – différée pour les motifs suivants
.....

Fait à Le

**PROCÈS VERBAL
DE LEVÉE DES
RÉSERVES**



Signatures :

Le maître d'ouvrage (*client*)

L'entreprise

QU'EST-CE QUE LE DEVOIR DE CONSEIL ?

Les professionnels de la construction sont tenus à une obligation de conseil envers leurs clients, dès l'élaboration du devis jusqu'à la réception des travaux. Ils doivent éclairer les clients sur tous les aspects du projet (technique, économique, entretien, etc.). C'est au professionnel de prouver qu'il a bien rempli son devoir de conseil.

LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

Retrouvez les détails sur la réception des travaux, les bonnes pratiques et les définitions utiles sur le site de Pergola



POINTS DE RÉCEPTION BRASSEUR D'AIR POUR LES ESPACES INDIVIDUELS EN CLIMAT TROPICAL



Les brasseurs d'air sont inadaptés pour les pièces de service de moins de 9 m² et les espaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 2,40 m.

- 1 Le choix de l'appareil est conforme : diamètre supérieur à 1,30 m (51 pouces), équipé de pales non métalliques.**

PRODUIT



Constat visuel

OUI NON Sans objet

Commentaire :

- 2 Le positionnement de l'appareil est conforme : centre de la pièce, espace pales/plafond \geq 20 cm, hauteur sous pales comprise entre 2,20 et 3,00 m.**

MISE EN
ŒUVRE



Constat visuel

OUI NON Sans objet

Commentaire :

- 3 Il n'y a pas d'interférences avec l'appareil en mouvement (mobiliers, menuiseries, éclairage).**



Constat visuel et/ou photos

OUI NON Sans objet

Commentaire :

- 4 La fixation de l'appareil est durable et parasismique par au moins 2 points d'ancrage.**



Constat visuel et/ou photos

OUI NON Sans objet

Commentaire :

- 5 La commande de l'appareil (télécommande ou variateur mural) est ergonomique et le flux d'air généré va de haut en bas.**

MISE EN
SERVICE



Constat visuel et/ou photos

OUI NON Sans objet

Commentaire :

- 6 On ne détecte aucune vibration, quelle que soit la vitesse.**

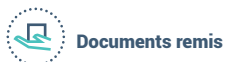


Constat visuel et/ou audio

OUI NON Sans objet

Commentaire :

- 7 Une notice a été fournie (consignes d'entretien, garantie, SAV).**



Documents remis

OUI NON Sans objet

Commentaire :